

Le CHÂTELET II Meudon

Pour l'accompagnement et l'accueil des malades et des familles de malades affectés par la maladie d'Alzheimer et les affections apparentées

Fonds de dotation sous le régime de la Loi n°2008-776 du 4 août 2008

Vous pouvez apporter votre soutien à la réalisation du Centre Le Châtelet II

Grâce à vos dons et legs nous pourrions augmenter la part d'autofinancement du projet, réduire le recours à l'emprunt, améliorer l'ensemble des prestations qui ne sont pas prises en charges par des financements publics : formation des bénévoles, soutien et accompagnement des familles.

Le budget global lors de la mise en service sera de 4,5 millions d'euros par an. Nous emploierons 77 personnes dans un ensemble immobilier de 5000 m² et nous entendons conserver des tarifs d'hébergement similaires à ceux que nous avons toujours pratiqués, c'est à dire les moins élevés.

Pour les particuliers :

- Vous pouvez nous adresser des dons en déduisant de votre impôt sur le revenu 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Vous pouvez également, notamment pour réduire votre patrimoine imposable au titre de l'impôt sur la fortune, procéder à un démembrement en conservant la nue-propriété et en attribuant à notre fonds de dotation la jouissance des revenus d'une partie de votre patrimoine, mobilier ou immobilier, y compris bénéfices d'assurance-vie, et ce pour la durée que vous souhaitez.
- Vous pouvez effectuer une donation à notre fonds de dotation ou léguer purement et simplement, sans droits de mutation.

Pour les entreprises :

- Vous pouvez procéder comme il a été dit pour les particuliers, mais vous pouvez en outre bénéficier de la déduction au titre du mécénat à concurrence de 5[°]/₁₀₀ du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise.

La déduction pourra atteindre 60% des versements.

Cette disposition s'applique aux entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu aussi bien qu'à l'impôt sur les sociétés.

Nous sommes à votre disposition pour évoquer ces points de vive voix.

Vous pouvez adresser vos dons à l'ordre de :

Fonds de dotation Le Châtelet II Meudon

3bis rue du Bel-Air - 92190 Meudon